

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/028

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
25/03/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DES
COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) présidée par monsieur le maire ou de son Adjoint Délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

– un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La CCID participe notamment en matière de fiscalité directe aux travaux suivants :

- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- Evaluer les propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Elaborer les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

Son rôle est consultatif.

Vu que les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal,

Les commissaires titulaires et suppléants listés ci-dessous sont proposés au conseil municipal :

Commissaires titulaires :

- Monsieur MOUTON Patrice,
- Monsieur MARION Jean-François
- Madame GILLET Françoise,
- Monsieur CUCHEROUSSET Michel,
- Monsieur HENRIOT Francis,
- Monsieur BAULIEU Jean-Louis,
- Madame ROKITA Françoise,
- Monsieur ALNO Olivier
- Monsieur SANDER Philippe
- Monsieur CHANEZ Dominique
- Monsieur VIEILLE Thierry (contribuable propriétaire de bois ou forêt),
- Monsieur MEYER Nicolas
- Madame MAURIVARD Yvonne
- Monsieur PETIT Eric
- Madame BOISSELIER Maëlle
- Monsieur DE BUCY Louis

Commissaires suppléants :

- Monsieur PICARD Pierre,
- Monsieur VIDAL Jacques,
- Monsieur TIERCET Olivier,
- Monsieur CHAUDEY Pascal,
- Monsieur ROGNON Alain, (contribuable propriétaire de bois ou forêt),
- Monsieur BIDAL Alain,
- Madame ARDITTI Sylvie,
- Madame LORY Valérie,
- Monsieur LORY Jean-Pierre,
- Monsieur GERY André

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260330-2026030-DE



- Madame COURTALIN Edith
- Monsieur PILLOT Pascal
- Monsieur ROY Vincent
- Madame DELESSARD Martine
- Madame INVERNIZZI Marie-Claude
- Madame GIGARD Françoise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les listes ci-dessus qui seront transmises à la Direction Générale des Finances Publiques :

Fait et délibéré, le 30 mars 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

